1899, M. l'ingénieur Stoclet a présenté un projet de boulevard en Y, de Lille à Roubaix et à Tourcoing, dont la dépense est évaluée à sept millions. Mais fallait-il classer ce boulevard comme route départementale? En raison de l'amélioration de la circulation entre les trois villes, le quatrième bureau a été de cet avis, même si le département n'intervenait pas.

Au point de vue de cette intervention, le quatrième bureau ne croit pas devoir se prononcer. Les villes, dit le rapporteur, seront d'abord consultées et la décision sera prise suivant leur participation. Toutefois, le quatrième bureau est d'avis que le département n'intervienne que d'une façon forfaitaire, c'est-à-dire, par une subvention, dont à titre d'indication, on fixe le chiffre à 2.500.000 francs. En résumé, le quatrième bureau, par l'organe de son honorable rapporteur, propose : 1° de prendre en considération le projet du service vicinal, modifié avec raccordement sur Tourcoing, sous réserve de la participation des villes intéressées et sans engagement de la part du département ; 2° d'ouvrir, dès à présent, une enquête d'utilité publique sur le projet.

Suivit une discussion, au cours de laquelle M. Eugène Motte fit observer que sur 4.500.000 francs, que nécessite annuellement le service vicinal du département, les trois villes intéressées au projet, contribueraient pour 1.800.000 francs, laissant au département un bénéfice de 1.400.000 francs. Ce n'est donc, conclut-il, que le profit de deux ans qu'elles demandent. Il fit aussi remarquer que pour cette nouvelle artère quatre kilomètres étaient déjà faits du côté de Roubaix, et invoqua également les avantages qui résulteraient pour la classe laborieuse de l'exécution du projet proposé. Les conclusions du quatrième bureau furent adoptées.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A PROPOS DES POMPES FUNEBRES A TOURCOING

Tourcoing, le 18 juin 1900.

Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix ».

Vous m'obligeriez en insérant la lettre suivante dans votre prochaine édition.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Alm VAUCAMPS Père.

Monsieur le Maire de Tourcoing,

En lisant votre lettre parue dans l' « Avenir » de dimanche, je ne puis m'empêcher de faire les réflexions suivantes que je soumets au public :

1° Vous dites que vous êtes prêt à donner toutes les explications voulues à une délégation de l' « Union commerciale » que vous daigneriez recevoir mercredi matin, à une seule condition, c'est que je n'en fasse pas partie, ainsi que M. Orélio. Je laisse à ce dernier le soin de répondre ce qu'il voudra, mais pour mon compte, je constate que vous fuyez toute discussion avec des personnes compétentes en la matière, car j'ai la modeste prétention d'être plus à même de causer corbillards et voitures que vous — Vous voulez justement éviter les personnes qui, osant relever la tête, contrairent un tout petit peu votre carrière paisible de Maire de Tourcoing — Il fallait rester dans votre rôle, Monsieur le Maire, et ne pas chercher à nuire à tout un commerce local, car vous ne ferez jamais avaler aux Tourquennois que je n'étais pas capable, ni moi et ni d'autres, d'entreprendre un service de corbillards.

2° Vous dites : « Que si les délégués le veulent, ils sauront comment l'administration a été amenée à précipiter l'ouverture du nouveau cimetière et pourquoi l'adjudication en plusieurs lots ne supporte pas l'examen, ils sauront enfin qu'une entreprise unique s'imposait et qu'il était impossible de s'y soustraire. »

A mon humble avis, Monsieur le Maire, si vous voulez relire votre phrase, vous trouverez l'inconséquence qui n'échappera pas à personne, car vous vous condamnez vous-même : « En avouant qu'il devait y avoir plusieurs lots ».

Donc, il était question d'autre chose que des corbillards. Ah! s'il s'était agi du monopole complet, comme le donne à supposer le libellé des pompes funèbres, ma compréhension « comme vous dites si bien » aurait pu être mise en jeu et encore, j'aurai eu recours à vos lumières, car vous ne l'ignorez pas, le rôle d'un maire est d'éclairer ses administrés, ce que vous n'avez pas fait en cette occasion du moins. Il est vrai que vous vous êtes éclipsé avant, comme vous cherchez à le faire après, en évitant la discussion.

Eh! bien, de la discussion jaillit la lumière.

Organisez donc une réunion publique des commerçants, où il faudra montrer sa patente pour y être admis, je ne suis pas orateur, mais je me chargo de me faire comprendre des Tourquennois.

Un dernier mot : je ne puis m'empêcher de constater l'étrange procédé du journal l' « Avenir », qui, après avoir refusé d'insérer la lettre de M. Orélio, s'empresse de reproduire une réponse faite à cette lettre par M. le Directeur des Pompes funèbres : « aurait-il donc du parti pris au journal l' « Avenir » ?

En attendant votre décision, je reste, Monsieur le Maire, votre administré.

Alm VAUCAMPS Père.

Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »

Je vous serais obligé de bien vouloir faire paraître dans votre prochain numéro, à la tribune publique, la lettre ci-jointe en réponse à celle de M. Dron parue dans votre journal de ce matin.

Agréez, Monsieur, mes bien sincères salutations.

F. Orélio

Dans une lettre parue ce matin, M. Dron parle de la curieuse et extraordinaire lettre adressée à l' « Avenir », lequel journal a pris soin de ne pas la publier.

M. Dron ne réfute, d'ailleurs, aucun de mes dires. C'est là une constatation que le public est à même de faire. Inutile d'insister, n'est-ce pas ?

Il fait également allusion à la protestation que l'Union Commerciale a fait paraître et cherche à faire croire que j'en suis l'auteur ; il insinue même que je me suis servi du titre de « l'Union Commerciale » pour donner plus d'autorité et de poids aux critiques qui y sont formulées.

C'est faux - archi-faux ! Il ne m'appartient de répondre aux lieu et place de l'Union Commerciale, mais j'ai la conviction qu'elle le fera et qu'elle appréciera autrement que M. Dron ma conduite.

J'ai dit et je répète que je n'ai pu obtenir aucun renseignement à l'Hôtel-de-Ville lundi dernier quand j'ai demandé communication du contrat. On paraît décidé maintenant à condescendre à en donner. D'où vient ce changement ?

Je ne m'arrête pas aux appréciations intéressées que M. Dron émet sur moi, elles ne me touchent guère, car j'ai conscience d'avoir rempli mon devoir de conseiller municipal désireux de défendre les intérêts de ses concitoyens.

Qui pourrait sans parti pris m'en faire un reproche ?

Quant aux explications que M. Dron dit m'avoir données après la séance du 8 courant, à savoir qu'il avait un engagement écrit et *signé*, pourquoi toutes ces contradictions entre sa lettre d'aujourd'hui et celle du Directeur des Pompes funèbres qui se dit autorisé à faire les cercueils et les tentures funèbres, s'il le juge bon ?

Les critiques de l'Union Commerciale prouvent surabondamment que je ne suis pas le seul qui me soit ému d'une telle situation.

Il faudrait avoir l'esprit bien étroit et bien peu sensé pour insinuer que le fait d'interpréter autrement que l'administration une affaire relative au public et au commerce local, puisse changer en quoi que ce soit mes sentiments républicains.

Je reste comme par le passé tout dévoué à la cause démocratique tout aussi bien que mes collègues du conseil municipal.

F. Orélio fils
Conseiller municipal

PETITE CORRESPONDANCE

A. B. C. D. — Aux deux questions : Oui.

L. J. H. — Voyez un agent de change.

A. B. C., Touffiers. — Il faut en faire la demande à M. le Préfet.

LE ROB LECHAUX régénère le sang. C'est par milliers que l'inventeur reçoit des lettres de remerciements. On en trouve quelques-unes dans l'excellente étude que M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux, envoie gracieusement si on la lui demande. Il expédie aussi 3 flacons ROB LECHAUX franco de port et d'emballage contre mandat 12 francs et 6 flacons pour 21 francs. 70170d

CONSEIL MUNICIPAL DE LINSELLES

Vendredi, le Conseil municipal de Linselles s'est réuni sous la présidence de M. Charles Dhalluin, maire, au lieu ordinaire de ses séances. Il est six heures lorsque M. le Maire déclare la séance ouverte. Un procès d'abord à l'appel nominal des conseillers; tous sont présents, sauf M. Julien Dupont, qui s'est fait excuser. M. Lefebvre est nommé secrétaire.

Le Conseil adopte ensuite, sans aucune observation, le compte-rendu de la séance dernière, puis on aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

Comptes et budgets de l'Hospice et du Bureau de Bienfaisance. — M. le Maire donne lecture des comptes et des articles budgétaires de l'Hospice et du Bureau de Bienfaisance. Le compte de 1899 pour le Bureau de Bienfaisance se termine comme suit : Recettes, 14.965 fr. 02; dépenses, 16.253 fr. 17; excédent des dépenses, 1.571 fr. 15; excédent de l'exercice précédent, 2.280 fr. 07; le reliquat net actif se chiffre donc à 708 fr. 92. Le budget additionnel pour l'année 1900 est ainsi établi : Recettes, 1.283 francs 92; dépenses, 1.278 fr. 51; excédent de recettes, 5 fr. 41. Le budget primitif pour 1901 a été composé comme suit : Recettes, 14.368 fr.; dépenses 14.367 fr. 08; excédent des recettes, 0 fr. 92. Le compte de l'Hospice se clôt ainsi : Recettes, 11.169 fr. 95; dépenses, 10.948 fr. 03; l'excédent de recettes est de 221 fr. 92. Quant au budget additionnel pour 1901, il a été formé de la façon suivante: Recettes, 1.360 fr. 56; dépenses, 1.357 fr. 57; excédent de recettes, 2 fr. 89. Le budget primitif pour 1901 se balance pour les recettes et dépenses à 10.875 fr. 90. Ces divers comptes et budgets sont ratifiés par l'assemblée sans aucune observation.

Service de l'ébouage. — Le Conseil accorde ensuite une gratification de 100 francs à l'homme chargé du service de l'ébouage de la commune.

Budget additionnel pour 1900. — Le Conseil donne son approbation au projet de budget additionnel pour l'année courante ; il est ainsi formé : Recettes, 13.134 fr. 37; dépenses, 7.812 fr. 10; excédent de recettes, 5.322 fr. 27.

Budget primitif pour 1901. — Le budget primitif pour 1901 s'équilibre en recettes et dépenses à 63.190 fr. 42.

Fête nationale pour 1900. — Sur la proposition de son président, le Conseil décide d'accorder à chacune des sociétés légalement établies dans la commune, une certaine somme qui devra être affectée à l'achat de prix qui seront distribués à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. Le montant de cette somme sera ultérieurement fixé par la commission des finances.

Assistance médicale. — La liste proposée à la ratification du Conseil municipal se compose de 691 personnes ; elle est approuvée.

Assistance à domicile. — Le Conseil est appelé ensuite à délibérer sur diverses questions se rapportant à l'assistance à domicile de vieillards indigents. Une vacance s'étant produite par suite du décès de l'un des vieillards assistés, le Conseil choisit le nouveau titulaire de la bourse d'assistance. Il décide ensuite de solliciter l'obtention de deux autres bourses.

Entretiens des chemins ruraux. — Sur la demande de plusieurs conseillers, le Conseil décide de placer du gravier dans plusieurs chemins de la commune.

Bureau des douanes. — A la suite de certains faits, le Conseil décide de solliciter l'établissement d'une brigade de douanes buraliste dans la commune, afin de faciliter l'obtention des passavants.

Allocations. — Le facteur auxiliaire Deblock, sollicitant une augmentation de traitement, l'assemblée vote à cet effet une somme de 25 francs. Une même somme est accordée au fossoyeur, au même titre, pour l'entretien du cimetière.

La séance est levée à huit heures et demie.

BELGIQUE

LE SHAH DE PERSE A BRUXELLES. — Le ministre de Perse en Belgique, Djevad-Khan-Saded-Doolet, a quitté Bruxelles, hier, pour se rendre à Contrexéville où l'appelait un télégramme du shah de Perse. Le ministre persan profitera de son séjour auprès du shah pour arrêter avec lui les dispositions relatives au prochain séjour du shah en Belgique.

POPULATION. — D'après la statistique publiée par le moniteur, la province la plus populeuse est le Brabant, avec 1.280.909 habitants ; la moins populeuses est le Luxembourg, avec 221.220 habitants. La commune la plus populeuse est Anvers, avec 282.018 habitants ; la moins populeuse est Zoetenaey (Flandre occidentale), avec 27 habitants.

BRUXELLES

L'AFFAIRE DEMBLON. — Le tribunal a rendu son jugement lundi, dans l'affaire Demblon.

La défense avait plaidé l'incompétence du Tribunal à raison de l'immunité parlementaire du prévenu. Le Tribunal s'est déclaré compétent, mais appel ayant été interjeté immédiatement, cet appel a été rendu suspensif. Mais, dans l'entretemps, la session parlementaire aura commencé et la prescription sera acquise pour M. Demblon. On peut donc considérer cette affaire comme close.

RENAIX

LA GREVE DES TISSERANDS. — Lundi, à deux heures et demie, a eu lieu à la taverne de la Reine, un meeting des ouvriers en grève. La continuation de la grève a été décidée ; néanmoins, ce soir aura lieu au café Richard, place du Moulin, une réunion des patrons syndiqués, dans le but d'avoir une entrevue avec leurs ouvriers. Cette entrevue aura lieu sans doute devant le Juge de paix, en présence de M. le président du conseil de l'industrie et du travail.

LUINGNE

UNE CONFERENCE SUR L'AGRICULTURE. — Une conférence théorique et pratique d'agriculture sera donnée dimanche prochain, 24 juin, à 3 heures, dans la maison communale de Luingne par M. Th. Reyntjens, professeur agrégé de la Fédération Agricole du Hainaut et extensions. Cette conférence, publique et gratuite est organisée sous les auspices du gouvernement, de la province et de l'administration communale. Les cultivateurs sont particulièrement invités à y assister.

MENIN

LA CONFIRMATION.— Lundi matin, Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, a donné la confirmation à 25 élèves de l'institution Saint-Louis. Cette cérémonie avait lieu à sept heures. La même solennité a eu lieu à Saint-Vaast ; environ 650 enfants y ont participé. Les parrain et marraine étaient M. Ern. Vanlaer et Mme Vancaillié.

BAILLEUL

LA KERMESSE. — La fête communale a obtenu cette année tout le succès qu'on pouvait espérer. Les journées de dimanche et de lundi ont été très animées. Le concert donné lundi après-midi à cinq heures dans les jardins de l'Hôtel-de-Ville par la musique communale de Bailleul avec le bienveillant concours de la fanfare « l'Amitié » de Templeuve, avait attiré une affluence considérable d'étrangers.

TEMPLEUVE

LE KRACH D'UN NOTAIRE. — Un correspondant occasionnel nous écrit que le passif du notaire L... s'élève réellement à 500.000 francs ; mais l'actif est de 537.275 francs 79, dont 320.000 francs de créances irrecevables. Il ajoute que les créanciers demandent un arrangement amiable, lequel peut être considéré comme conclu, et éventuellement un concordat préventif.

REVISION DES LISTES ELECTORALES. — Le collège des bourgmestres et échevins de Templeuve procédera du premier juillet au 31 août à la révision des listes des citoyens appelés à participer à l'élection des membres des chambres législatives, du conseil provincial et du conseil communal. Il invite en conséquence, tous ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur ou n'y figurent que pour un nombre insuffisant de votes, ont droit à l'électorat ou à des votes supplémentaires, à produire leurs titres au secrétariat communal avant le premier juillet. Il leur sera donné récépissé conformément à la loi, des pièces produites.

PECQ

NECROLOGIE. — On annonce la mort de M. Augustin Roch, président du conseil de fabrique de l'église paroissiale de Pecq. M. Roch était âgé de 75 ans.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUSCRON

Séance du Vendredi 15 juin 1900

Le conseil communal de Mouscron s'est réuni vendredi soir, à 7 heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le docteur Den Reep, bourgmestre. Un seul conseiller, M. Cuvelle, est absent. Un nombreux public se presse dans la salle des délibérations. M. le docteur Den Reep, nouvellement nommé bourgmestre de Mouscron, prend immédiatement la parole et expose en un petit discours, comment il comprend l'honneur qui lui est dévolu par les circonstances, la responsabilité que lui incombe et ce qu'il attend du bienveillant concours de tous les membres du conseil. Il termine en conjurant les conseillers d'écarter à jamais des séances toutes discussions ou questions stériles et de vivre toujours au sein du conseil en bonne intelligence pour le bien et la prospérité de la commune. Ce discours prononcé d'une voix émue et convaincue, a fait une profonde impression parmi les membres de l'assemblée et la foule des auditeurs. Après l'approbation du procès-verbal de la précédente séance, M. Catteau demande la parole. Il se fait l'interprète de certaines plaintes relatives à la mauvaise qualité du pain que fournit le Bureau de Bienfaisance aux pauvres de la commune. A ce propos, M. Mullier demande à son tour la parole et répond à M. Catteau, que le Bureau de bienfaisance n'est nullement en cause. Des bons sont distribués aux pauvres et ceux-ci ont la faculté de se fournir chez le boulanger de leur choix. En conséquence, si par extraordinaire un seul boulanger parmi la généralité des fournisseurs avait eu le malheur de fournir du pain avarié par suite des chaleurs de ces derniers jours, sa marchandise était susceptible d'être refusée par le client. En l'espèce, les membres du Bureau de Bienfaisance ne sauraient encourir la moindre responsabilité. L'incident est clos.

M. Coppenolle, premier échevin, félicite ensuite, et M. le bourgmestre d'avoir accepté une charge de dévouement et le Roi de la lui avoir confiée. Il assure à M. le bourgmestre que le dévouement de la majorité du conseil lui est acquise et croit aussi pouvoir l'assurer des bons offices et du concours des membres de la minorité. Sur ce, M. Catteau proteste. « Je voudrais, dit-il, voir un bourgmestre nommé par les citoyens et non par le Roi ». M. Coppenolle. — Dans ce cas, M. Catteau devrait être plus modeste. Les imposants résultats catholiques, aux dernières élections de la cité, devraient le rendre plus circonspect. Et pour la confusion des idées de M. Catteau, si l'adage : « Vox populi, vox Dei » est vrai, le Roi a sagement répondu, par le choix, aux véritables aspirations de l'immense majorité des honnêtes citoyens mouscronnois. On aborde ensuite l'ordre du jour.

Autorisation au Collège échevinal d'ester en justice. — M. Coppenolle, échevin des travaux publics a la parole. Il expose le différend qui a surgi entre la ville de Mouscron et un fabricant de la rue Curiale, M. Honoré Parmentier, au sujet de l'aqueduc, dont les eaux s'infiltraient dans la cave de son habitation. M. Honoré Parmentier, avait conclu avec la ville un compromis, par lequel il s'engageait à faire le nécessaire, moyennant paiement par lui, d'une somme de 15 0francs. Depuis, le propriétaire est revenu sur sa décision. C'est pourquoi le collège, demande l'autorisation d'ester en justice. M. Dufort répond, qu M. H. Parmentier propose de reprendre les négocations, à condition qu'elles aient lieu, désormais, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs membres du conseil et non plus par l'entremise de M. le suiveillant des travaux publics. L'autorisation d'ester en justice est mise aux voix, pour le cas ou un nouvel accord ne pourrait s'établir. Le résultat donne 8 voix pour et quatre abstentions ; celles de MM. Dufort, Lepentre, Catteau et Parmentier. L'abstention de M. Parmentier est motivée pour raison de parenté avec le propriétaire intéressé.

Autorisation au Collège de mandater sur l'exercice 1901, les frais électoraux des 27 mai et 3 juin 1900. — Cette autorisation est accordée à l'unanimité des voix.

Affermage de l'ancien Cimetière. — Ce quatrième point de l'ordre du jour est également adopté à l'unanimité.

Compte des Hospices Civils de l'exercice 1899. — Le compte des Hospices civils donne en recettes, 32.838 f. 72, en dépenses, 30.548,60. Soit un excédent de recettes de 2.190 francs et douze centimes. Il est adopté. Aussitot après, M. Lerouge obtient la parole et s'exprime en ces termes :

« Dans les comptes que nous venons d'entendre, je remarque deux choses :

1. Un excédent dans les farines ; excédent produit par la baisse de prix des froments et la récolte extraordinaire des blés en 1899. 2. L'absence complète du compte de margarine. Or, à en croire certains journaux, on doit faire à l'hospice civil de Mouscron, grande consommation de ce produit. Qu'il me soit permis de vous donner lecture de l'un de ces articles, où l'on vous dira ce que vaut et ce qu'est la margarine des hospices de Mouscron. Il est vrai que tout cet article est un ramassis de mensonges et d'insanités, écrits par une plume aussi infâme que le pseudonyme qui cache le nom de l'auteur. — et la présence seule de l'homme de bien qui dirige l'hospice, devrait nous faire négliger cet immonde pamphlet. Mais quand on possède à la tête d'une œuvre charitable, un homme de zèle, de dévouement, tel que M. François Mullier, qui a donné une longue partie de son existence à l'œuvre hospitalière, on se révolte pour lui et avec lui. Je passe sous silence, les vertus de la vénérable religieuse, qui aidée de M. Mullier, dirige si admirablement l'établissement depuis tant d'années, et que, il y a quelque temps, s'est vue récompensée par le Roi. Mais hier, nous les avons vus tellement frapper par cet immonde article que nous avons pris pour mission de les défendre ici publiquement ; et c'est avec les sentiments d'un cœur vraiment reconnaissant que je vous propose de leur envoyer à tous deux, les remerciements des membres du conseil. Ces remerciements seront les échos de ceux de l'honnête population de Mouscron.

Sur ce, voici l'article en question. »

M. Lerouge donne alors lecture de cet article, signé : « Passe-Partout », et publié par le « Volks Recht », organe socialiste de Gand. Le réquisitoire prononcé par M. Lerouge, contre l'immonde pamphlet, fait suffisamment apprécier cet article et nous dispence de le reproduire. Après l'avoir lu, M. Lerouge en poursuit ainsi la réfutation :

« MM. je me suis charitablement rendu aux bons conseils du citoyen Passe-Partout. J'y ai fait l'enquête désirée ; je n'ai regretté une chose, c'est de ne pas connaître ce fameux Passe-Partout et de ne pas l'avoir à mes côtés, lui ou un des représentants de l'idée de Passe-Partout ; voici ce que nous aurions pu venir vous dire : c'est que notre infâme anonyme est un menteur de la plus belle eau. Il n'est jamais entré à l'hospice de Mouscron, le moindre grain de margarine ; et des vieillards consultés séparément, aucun ne s'est plaint du travail, ni de la nourriture. S'il en était autrement, comment pourrait-on expliquer qu'on se voit forcé de refuser tous les jeudis, à cause de l'exiguité des locaux. Pour mieux juger de la fausseté des faits avancés par Passe-Partout, je suis un jour allé au réfectoire. J'ai goûté du pain des vieillards, goûté de leur soupe, mangé de leur rata et je puis vous garantir, que Passe-Partout n'en a pas de pareils chez lui et qu'il serait peut-être heureux de profiter des miettes qui tombent de la table de ces bons vieux. En voilà assez pour Passe-Partout.

Je termine, MM. puisque nous parlons de comptes de l'hospice, par former des vœux : le premier de voir s'élever l'asile des vieux ménages ; le second de voir bientôt grandir aussi la salle de l'hôpital. Et ici, il y aurait urgence ; car il y a en ce moment dans la même salle, outre les malades habituels, six typhoïdes. Le peuple en est tellement saisi, que depuis six semaines que la vaccination doit se faire, aucun parent n'ose approcher avec ses enfants. Il serait à souhaiter que l'on prenne au plus tôt, des dispositions à ce sujet. Je termine enfin en vous priant de bien vouloir prendre en considération ma demande de tantôt, et d'envoyer, en signe de protestation contre l'article du « Volks Recht », nos remerciements à M. François Mulliez et à la révérende supérieure des hospices »

M. Catteau se lève et proteste contre les paroles de M. Lerouge. Il affirme qu'il pourrait donner le nom du vieillard qui aurait inspiré l'auteur du pamphlet. M. Lerouge déclare le connaître également. Il s'agit d'un personnage qui ne sut jamais vivre en paix avec ses enfants et dont le tempérament ne s'accommode guère avec celui de ses congénères.

M. Catteau mis en demeure par M. le président de prouver la véracité de ses affirmations ne le peut. M. le président édifie alors le conseil, sur le régime de l'hospice. En sa qualité de médecin, il en connaît tous les détails, qu'ils expose par ile menu et il estime que la plupart des bourgeois, ne sont pas mieux traités que les vieillards de l'hospice de Mouscron. En terminant M. le président, s'adressant à M. Catteau, lui dit en propres termes : « Quand vous prenez la défense d'un acte article pareil, vous faites de la sale besogne. » M. Dufort veut à son tour dénier à M. Lerouge, le droit d'aller s'enquérir de visu du régime des hospices.

Le légalité de semblable démarche est prouvée par M. Mullies qui défie M. Dufort de trouver un texte de loi interdisant à un conseiller communal de se livrer à pareille enquête, et ce, dans toutes les administrations dépendant de la ville. L'incident est terminé, M. Lerouge insiste pour qu'en signe de protestation, le conseil envoie, ses remerciements à M. François Mullier, président de la commission des hospices et à la révérende supérieure de cet établissement.

Les remerciements sont votés par neuf voix contre trois, celles de MM. Dufort, Lepoutre et Catteau.

Nomination d'un échevin. — M. Henri Lerouge est nommé second échevin par sept voix sur douze, dont trois voix à M. Parmentier et deux bulletins blancs. Le nouvel élu prête immédiatement le serment exigé par la loi et siège à la gauche de M. le président. Il remercie chaleureusement les membres du conseil et profite de l'occasion pour renouveler sa profession de foi démocratique. Son dévouement, son cœur et son travail sont acquis à la classe laborieuse. En dehors des luttes politiques, les jours d'élections, son cœur est tout à tous, étant par dessus tout « Mouscronnois ». Ses paroles sont vivement applaudies par les membres du conseil et une voix dans la foule dit : « Il a bien gagné sa place d'échevin. »

Détournement du sentier numéro 35. — Il s'agit du sentier qui part de la ferme Storme, vers le Mont-à-Leux, par l'ancienne ferme Mullies. La déviation de ce sentier est prise en considération par 11 voix. M. Mullies s'était retiré du conseil ; le sentier appartenant à une personne qui le touche du près. Les trois voix de MM. Dufort, Lerouge et Catteau, ne sont données que sous réserve. L'ordre du jour est épuisé. M. Dufort demande la parole pour proposer l'inscription, au prochain ordre du jour, de l'érection d'un établissement de bains, et la question de l'heure officielle. La séance est levée à huit heures et dix minutes.

COMPAGNIE FINANCIERE

Belge-Française

(BELFRANCE)

Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS
PARIS	DENAIN	BOULOGNE
ROUBAIX	BÉTHUNE	ARMENTIÈRES
TOURCOING	CREIL	CAMBRAI
HAUMONT	ORCHIES	HÉNIN-LIÉTARD
VALENCIENNES	CALAIS	ABBEVILLE
LENS	AVESNES	DOUAI
COMPIÈGNE	ANZIN	SAINT-OMER
SAINT-AMAND	BRUAY	HAZEBROUCK
HALLUIN	AMIENS	WORMHOUDT
MONTDIDIER	SAINT-POL	DUNKERQUE
DOULLENS	SOMAIN	LA BASSÉE

La **Compagnie Financière Belge-Française** (BELFRANCE), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées

Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

BULLETINS FINANCIERS

du lundi 18 juin 1900

PARIS, 18 juin.

Il faudrait beaucoup d'optimisme pour espérer une prochaine reprise de la Bourse et beaucoup de hardiesse pour l'escompter, aussi les cours sont-ils très faibles.

Aujourd'hui comme samedi, les réalisations se poursuivent et ne trouvent pas leurs contre-parties avec toute la facilité désirable. De cette disposition générale à la défiance et à l'inquiétude résulte une invincible lourdeur du marché.

Les différences à noter sont à la baisse.

Nos rentes françaises sont cotées au-dessous de leurs cours d'avant-hier ; le Trois qui a détaché son coupon trimestriel se maintient aux environs de 100 25. Il se peut qu'ainsi allégé, ce fonds d'Etat attire les capitaux. Jusqu'à présent néanmoins, il n'évite une chute profonde que grâce aux achats au comptant de la Caisse des dépôts.

L'Extérieure est encore plus faible que samedi.

BRUXELLES, 18 juin.

Terme. — La séance est mauvaise. Tout est en réaction; le Métropolitain est fort atteint jusque 432.50 et la Parisienne Electrique jusque 282. Extérieure 71 1/4, Rio Tinto 1292.

Comptant. — Recul des valeurs congolaises. 3 % 95.50. Banques fermes : Div. outre Mer. 241. Can. Nat. Fin., 195. Les tramways et les titres sidérurgiques belges sont stationnaires. Les titres sidérurgiques russes sont mieux tenus : Ekaterinoslaw 75, Nicolaieff 430. Charbonnages actifs. Aux zincs hausse de la Vieille Montagne. Hausse aux divers du Ordinaire Prahova. Capital Varsovie Vienne 617.75.

VANDERBERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière »
Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles

BELGES & RUSSES

Fr. DE COOMAN

ROUBAIX — 14, rue St-Georges
TOURCOING — 8, Boulev. Gambetta

AGENCES :

ABBEVILLE	COMINES	MAUBEUGE
AMIENS	DOUAI	PARIS
ARMENTIÈRES	DUNKERQUE	PÉRUWELZ
ARRAS	ELBEUF	REMIREMONT
BAILLEUL	FÉCAMP	ROUEN
BORDEAUX	GAND	SAINT-QUENTIN
BRUXELLES	LE HAVRE	SEDAN
CAMBRAI	LILLE	TOURNAI
CAUDRY	LYON	VALENCIENNES

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*

Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*

Courtage au franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme.

Comptoir général de Change

L. GERVALLE & Cie

46, Rue de la Gare, ROUBAIX

11, Rue Carnot, TOURCOING

Dnipévienne. — Communication importante à faire aux porteurs de cette valeur.

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES VOIES FERRÉES ÉCONOMIQUES

Emission de 10.000 obligations de 500 francs

Prix **450 fr.**, payables **100 fr.** en souscrivant; **350 fr.** à la répartition.

Rapportant **20 fr.** *nets sans impôts*

Cette affaire est une de celles qui ont le plus bel avenir. Mieux que la plupart des titres de transports, ces obligations ont le grand mérite de ne pas être exposées aux fluctuations résultant des évènements politiques. Elles ont encore le grand avantage de donner un revenu net de 20 fr. par an.

Nous conseillons la **vente des obligations russes** qui sont à leur apogée et qui pourraient donner dans l'avenir bien des déboires, contre l'**achat des obligations 4 0/0 des Voies Ferrées Economiques.**

Les demandes sont reçues dès à présent **sans aucun frais.** 69430

LA VUE

conservée et rétablie

par l'emploi des verres spéciaux combinés et perfectionnés. Les personnes dont la vue est affaiblie par l'âge, par un travail assidu ou d'autres causes quelconques trouveront un soulagement immédiat par l'emploi de ces verres choisis méthodiquement pour chaque genre de vue. Nouveaux systèmes de montures de pince-nezet lunettes en or, argent et nickel ne tombant ni blessant le nez. **Verres cristal de roche axe. Lunettes depuis 0,75. Pince-nez depuis 1.25.** Spécialité de jumelles de théâtre, baromètre, Thermomètres, Compte-fils, Loupes, Yeux artificiels, Tubes pour niveaux d'eau, etc., etc. **Exécution méticuleuse et rapide des ordonnances de MM. les docteurs oculistes. Réparations en tous genres.**

A L'OPTOMÈTRE

L. JOSÉ-FRIBOURG, Opticien-Spécialiste

ROUBAIX — 18 bis, Grande-Rue, 18 bis — ROUBAIX

MALADIES DES VOIES URINAIRES

Docteur FEUCHERE, médecin-spécialiste de la Faculté de Paris

8, rue de Lorraine, Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi de 5 h. 1/2 à 8 heures soir. 54700

LA CONSTIPATION ET L'INFLAMMATION

SONT VAINCUES PAR

LES GRAINES DE SANTÉ VÉGÉTALES

(marque déposée)

graine naturelle de Psyllium, épurée par un procédé spécial de la maison

préparées par **Jules BARBRY**, botaniste-herboriste

11, Rue du Bois, 11, ROUBAIX

Les **Graines de Santé** végétales dont la popularité est justifiée par leur efficacité incontestable, ne sont pas un médicament, elles peuvent être prises sans crainte à tout âge en tous temps et en toutes circonstances, elles suppriment rapidement **la constipation, les coliques, l'inflammation de l'estomac et des intestins, l'échauffement et les digestions laborieuses.**

Prix de la boîte : **1 fr. 25**; 6 boîtes : **7 fr.**

Inutile de demander les **Graines de Santé** dans d'autres maisons. M. Barbry n'a pas de dépositaires.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'ANTIDOLORINE. — Nouvelle médication pour la **guérison infaillible** et en quelques heures de tous les **rhumatismes** anciens ou récents, des **douleurs** et de la **goutte.** Le flacon pour un traitement **4,50. L'onction antidolorine** pour l'**usage externe** guérit **foulures, points, névralgies,** et dissipe immédiatement la **BOULEUR.** Le flacon **2 fr.** L'efficacité des remèdes est garantie. En dépôt pharmacies : Buisine, à Lille; Couvreur, à Roubaix; Sarrazin, au Blanc-Seau, Bruneau, à Tourcoing; Lagneau, à Lys; Fonder, à Mouscron; Brame, à Tournai; Bossaërt, à Courtrai. 67400

COMBAT DE COQS

TOURCOING. — Pour terminer la saison, un intéressant concours a eu lieu, dimanche à 5 heures, au Gallodrome, rue de Paris. 16 sociétés - ont pris part, on y a vu de très bons coqs et des paris importants ont été engagés. Voici les noms des sociétés qui y prenaient part: Le Coq-Hardi; les Briquoleux; le Beau Bouquet; les Marbriers; les Charpentiers; le Bec Noir; Neppe; Henri Bonte; Charles Wattinne; le Pied-de-Bœuf; Nicolas Servais; Jules Derick; Delannoy; Arthur; Catteau; l'Inconnu. Les sociétés gagnantes sont : Le Coq-Hardi; les Charpentiers; Neppe; Charles Wattinne; Nicolas Servais et Delannoy. Les paires entre le Beau Bouquet et les Marbriers et entre Catteau et l'Inconnu n'ont pas décidé.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Concours d'Orléans, organisé par la Fédération Roubaisienne et l'Union Fédérale, chez M. Lecomte, rue de l'Epeule. 468 pigeons lâchés à 5 heures, par M. Dedoncker, convoyeur. — 1er prix, Mordacq; 2e, 3e, et 4e, Catel; 5e, Desnoyelles, p; 6e, Losfeld, u5p; 7e, Assemane, 7p; 8e, Dheygre, p; 9e, Lescouffe; 10e, Losfeld, 3p; 11e, Bonte; 12e, Dufermont, 4p; 13e, Demaeure, p; 15e, Gallet, 6p; 16e, Thérin, 2p; 17e, Jonckerand; 18e, J. Declercq; 19e, Debruyne; 20e, Delemmes, 2p; 21